

Déclaration de consentement

dans le cadre de la demande de commande d'une carte de débit supplémentaire pour une personne vivant dans le même ménage¹

Droit de disposition

Le titulaire de la carte principale/du compte autorise le titulaire de la carte supplémentaire, qui dispose d'un pouvoir de disposition individuel, à effectuer des actes de disposition, c'est-à-dire à effectuer retraits pour lui-même ou pour des tiers dans le cadre de l'avoir sur le compte privé Coop Finance+ du titulaire de la carte principale/du compte. Le titulaire de la carte supplémentaire est autorisé à effectuer des retraits pour lui-même ou pour des tiers.

Les services de la carte de débit commandée comprennent :

- Retrait d'espèces aux Bancomat en Suisse et à l'étranger ;
- Paiement sans espèces de biens et de services en Suisse et à l'étranger.

Aucun autre service supplémentaire n'est disponible avec la carte de débit commandée. En particulier, seul le titulaire de la carte principale/du compte peut accéder au compte privé Coop Finance+, consulter le solde ou utiliser d'autres prestations E-banking.

Correspondance

Le titulaire de la carte supplémentaire accepte que la correspondance soit envoyée par courrier à l'adresse de domicile du titulaire de la carte principale/du titulaire du compte, aux frais du titulaire de la carte principale/du titulaire du compte.

Limite de carte et responsabilité solidaire

Le titulaire de la carte supplémentaire prend acte du fait que la limite de carte de la carte de débit commandée correspond à celle de la carte principale.

Seuls les retraits dans le cadre de l'avoir disponible sur le compte privé Coop Finance+ du titulaire de la carte principale/du compte peuvent être effectués. La limite maximale par jour est de CHF 3'000.00. Le titulaire de la carte principale/du compte et le titulaire de la carte supplémentaire sont solidairement responsables de toutes les utilisations de la carte de débit commandée.

Déclaration du titulaire de la carte supplémentaire

- J'accepte les CG et les autres conditions contractuelles suivantes de la Banque Hypothécaire de Lenzburg SA (ci-après la "HBL") :
- J'ai reçu et lu les documents suivants de la HBL et les approuve : (i) Conditions générales (CG), (ii) Fiche d'information concernant la divulgation des données clients dans le cadre de transaction transactions et de négoce de titres, (iii) Conditions d'utilisation de la Carte de paiement, (iv) Conditions d'utilisation E-banking via Internet ainsi que (v) Déclaration complémentaire relative à l'utilisation des services Open Banking.

- Par la présente, je mandate la HBL et accepte que mes données soient communiquées à des tiers conformément aux conditions suivantes :
La HBL partagera certaines de mes données personnelles pour l'utilisation de la carte de débit dans le cadre de l'App Coop Finance+ de la Coop Société Coopérative (ci-après "CF+ App" ainsi que "Données App CF+") conformément aux indications détaillées de la matrice de protection des données de la HBL avec les destinataires qui y sont mentionnés et aux fins qui y sont prévues.
En particulier, la HBL partagera mes données personnelles nécessaires à la fabrication de la carte de débit (notamment mon prénom et mon nom) avec le fabricant de la carte de débit.
- Libération des obligations de confidentialité (par ex. secret bancaire) :
Par la présente, je libère expressément la HBL (ainsi que sa direction, ses cadres, ses employés, ses représentants et ses agents), dans la mesure des divulgations de données mentionnées dans la matrice de protection des données de la HBL, de toute les obligations de secret et de confidentialité prévues par le droit suisse ou tout autre droit applicable qui pourrait exclure la divulgation de telles informations (par ex. l'article 62 de la loi fédérale sur la protection des données ou l'article 47 de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne).
- Mandat et accord pour la communication de données à l'étranger :
Je mandate par la présente la HBL de communiquer mes données CF+ App dans le cadre des communications de données susmentionnées, à des destinataires dont le siège se trouve à l'étranger et/ou qui, dans certaines circonstances, enregistrent et traitent mes données CF+ App dans des systèmes situés à l'étranger, et j'y consens. Dans ce contexte, mes données personnelles peuvent être communiquées dans des pays où la protection des données est adéquate et dans des pays où elle ne l'est pas. Je prends acte du fait que les données transmises à l'étranger ne sont plus protégées par le droit suisse et que les lois étrangères ainsi que les injonctions des autorités peuvent exiger la transmission de ces données aux autorités et à d'autres tiers.

Droit applicable et for juridique

La convention relative à la carte de débit est exclusivement soumise au **droit matériel suisse**, à l'exclusion du droit international privé et des autres règles de conflit de lois. Le lieu d'exécution, le lieu de poursuite, ce dernier uniquement pour les titulaires de cartes supplémentaires ayant leur domicile/siège à l'étranger, ainsi que le for exclusif pour les litiges découlant de la relation contractuelle entre le titulaire de la carte supplémentaire et la HBL est **Lenzburg**.

La banque se réserve le droit de poursuivre également le titulaire de la carte supplémentaire devant le tribunal compétent de son siège/domicile ou devant un autre tribunal compétent.

¹ Pour faciliter la lecture du présent document, nous avons renoncé à utiliser simultanément les formes masculines et féminines de la langue. Toutes les personnes sont concernées.